

Myriam Jost-Hurni

L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers

Résumé

L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers (AE) sert de plateforme de coopération visant à faciliter les échanges d'informations et d'expériences dans et entre les pays, dans le but de promouvoir une offre éducative de qualité. Elle organise entre autres des rencontres, des congrès ainsi que des projets internationaux thématiques. Elle produit une multitude de documents aussi bien à l'usage des décideurs et décideuses politiques que des professionnel-le-s de la pédagogie spécialisée. Cette information est relayée par le biais de rapports et d'une newsletter accessibles sur son site Internet. Le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) remplit la fonction de coordinateur national auprès de l'Agence ainsi que de vecteur de l'information.

Zusammenfassung

Die Europäische Agentur für Entwicklungen in der sonderpädagogischen Förderung dient als Plattform der Zusammenarbeit, um den Informations- und Erfahrungsaustausch innerhalb und zwischen den Ländern zu erleichtern. Ihr Ziel ist es, zu Bildungsangeboten in guter Qualität beizutragen. Die Europäische Agentur organisiert Zusammenkünfte und Kongresse sowie internationale thematische Projekte. Sie produziert eine Fülle von Dokumenten, die sich sowohl an die politischen Entscheidungsträger als auch an die sonderpädagogischen Fachleute richten. Diese Informationen sind in Form von Berichten und eines Newsletters auf dem Internet zugänglich. Dem SZH kommt im Rahmen der Europäische Agentur die Aufgabe der nationalen Koordinationsstelle und der Verbreitung von Informationen zu.

Qu'est-ce que l'Agence ?

Omniprésente et pourtant encore trop peu connue, l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers (AE) (*European Agency for Development in Special Needs Education*) est une association européenne indépendante et autonome, créée par les Etats membres de l'union pour leur servir de plateforme de coopération afin de développer ensemble des réponses éducatives adaptées aux apprenant-e-s ayant des besoins éducatifs particuliers.

Née en 1996, sa création s'est opérée dans le contexte d'une collaboration croissante entre les pays européens dans le domaine de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. Cette collaboration a permis, entre autres, de mettre en œuvre un certain nombre de programmes spécifiquement destinés aussi bien aux élèves à besoins éducatifs particuliers qu'aux professionnel-le-s participant activement à leur éducation. Si ces programmes ont largement contribué au développement de l'éducation des jeunes à besoins particuliers à

travers l'Europe, ils ont aussi démontré le besoin d'une structure de collaboration pan-européenne plus permanente et systématique dans ce domaine, afin de faciliter les échanges d'informations et d'expériences dans et entre les pays, dans le but de promouvoir une offre éducative de qualité. C'est dans ce contexte que l'AE s'est développée. Elle œuvre actuellement dans le but de relayer efficacement des informations précises et fiables se rapportant aux différentes situations nationales d'une part, et de permettre d'autre part d'identifier les atouts et les faiblesses des politiques d'éducation et de leur application concrète dans ce domaine.

Mission et principaux objectifs de l'AE

Comme déjà mentionné, l'AE pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers a pour mission de faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des informations européennes ou nationales dans le domaine des besoins éducatifs particuliers. L'AE donne par là aux pays membres la possibilité d'échanger leurs expériences et leurs connaissances.

Dans ce cadre précis, son objectif prioritaire est de relever et promouvoir les politiques et pratiques éducatives visant à répondre à une grande diversité de besoins des élèves, dont les besoins éducatifs particuliers. Dans la poursuite de cet objectif, des questions telles que l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, l'éducation inclusive et la promotion de la qualité dans l'éducation sont abordées. Si l'AE s'applique à faciliter les échanges sur des sujets communs, elle doit dans un même temps nécessairement tenir compte des variations qui existent d'un pays à l'autre au niveau des législations, des pratiques et des contextes

éducatifs. Les programmes d'activités sur le court et le long terme s'articulent donc autant autour des priorités des pays membres que des différentes orientations politiques européennes concernant les apprenant-e-s à besoins éducatifs particuliers et leur intégration dans les systèmes d'éducation et de formation réguliers.

Dans le but de promouvoir la qualité dans le domaine de l'éducation des jeunes à besoins particuliers, l'AE s'est fixé les objectifs suivants :

- dresser un tableau fiable de la situation de l'éducation des jeunes à besoins particuliers en Europe, sur la base d'informations récentes se rapportant aux différentes réalités nationales,
- identifier les principaux facteurs qui contribuent à entraver ou au contraire à favoriser les expériences positives,
- encourager le partage et l'échange des compétences et des expériences entre et dans les pays,
- faciliter l'accès des organes de décision et des professionnel-le-s aux informations recherchées, par la création de mécanismes et de services favorisant le partage d'informations et la prise de contact entre utilisateurs et utilisatrices.

Financement, fonctionnement et structure du réseau de l'AE

L'AE bénéficie du soutien financier des ministères de l'Éducation des pays participants (soit les pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse) ainsi que des institutions européennes à travers le *programme Jean Monnet*, dans le cadre du *programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Le financement de la participation aux projets de l'AE est divisé entre celle-ci et la Suisse. Au niveau suisse, c'est

le *Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)* ainsi que la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)* qui contribuent au financement des activités de la Suisse au sein de l'AE.

Les pays membres de l'AE sont impliqués aux différents niveaux suivants :

Comité des représentant-e-s

Les directives de base concernant le fonctionnement de l'AE sont fixées par le Comité des représentant-e-s. Les membres du Comité – un-e par pays membre – sont désigné-e-s par leur ministère de l'Education (en Suisse : le SER et la CDIP, conjointement) et agissent en tant que représentant-e-s politiques de leur pays au sein de l'AE. La représentante suisse actuelle est Judith Hollenweger.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose d'un président et de cinq membres élus du Comité des représentant-e-s. Il travaille de concert avec le directeur de l'AE pour s'assurer que les programmes et les décisions stratégiques sont dûment et correctement mis en œuvre.

Le personnel de l'AE

La coordination des activités est assurée par le personnel de l'AE, sous la houlette de son Directeur.

Coordinateurs et experts nationaux

Au niveau des différents pays, des coordinatrices et coordinateurs nationaux désignés par les Etats membres sont chargé-e-s d'administrer le flux d'informations en provenance et à destination de l'AE et d'animer les réseaux nationaux. Elles et ils travaillent avec les équipes de l'AE, et doivent veiller

notamment à ce que les données reçues de l'AE soient traitées et diffusées dans leur pays. En Suisse, c'est Béatrice Kronenberg, directrice du CSPS, qui est chargée de la coordination nationale.

En plus des coordinatrices et des coordinateurs nationaux, des expert-e-s sont nommé-e-s pour faciliter le traitement, l'analyse et la validation des informations dans le cadre des travaux thématiques de l'AE.

Bases légales

Au niveau légal, l'AE se réfère aux documents qui contiennent des énoncés éducatifs. La *Convention relative aux droits des personnes handicapées, les règles pour l'égalisation des chances des handicapés de l'ONU*, certains documents de l'Union Européenne, la *Déclaration de Salamanque*, la *Charte du Luxembourg*, la *Déclaration de Madrid* et les *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO* en font partie.

Activités de l'AE

L'AE est active dans différents domaines qui peuvent être répertoriés comme suit :

Organisation de Hearings et Congrès

Tous les quatre ans environ, l'AE organise un Hearing des parlementaires européennes, au cours duquel l'AE expose ses activités et ses résultats. En 2007, pendant la présidence du Portugal, l'AE et ses membres portugais-e-s avaient organisé un congrès réunissant des adolescent-e-s et des jeunes adultes en situation de handicap. L'événement leur a permis de transmettre leurs préoccupations au Parlement portugais. La Suisse était représentée par une délégation de jeunes apprenant-e-s in-

tégré-e-s à l'école régulière de Martigny. Les résultats ont été consignés dans la *Lisbon Declaration-Young People's View on Inclusive Education* (consultable sur le site Internet de l'AE: www.european-agency.org). Le prochain Hearing aura lieu en 2011 à Bruxelles.

Projets thématiques

En ce qui concerne la participation à des projets thématiques, un corps d'experts national et international est constitué. Le travail thématique comprend généralement une analyse de la littérature, des recherches d'informations systématiques, des discussions sur les pratiques et questions actuelles et des visites des écoles et autres lieux de formation présentant les *best practices*. Le projet est dirigé par un collaborateur ou une collaboratrice de l'AE.

Projets actuels dans lesquels la Suisse est impliquée :

- *Projet VET (Vocational Education and Training)*¹: Concerne la formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail de jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers. Cherche à répertorier les facteurs de réussite au travers de l'analyse de *best practices* présentées par les vingt-huit pays impliqués dans le projet.
- *Projet Indicators*: le but du projet est de présenter un ensemble d'indicateurs garantissant l'éducation inclusive sous l'aspect de la législation, du financement et de la participation à la vie scolaire.

- *Projet Teacher Education for Inclusion*²: vise à fournir des informations sur les politiques et les *best practices* en matière d'école inclusive afin de développer la formation des enseignant-e-s et autres professionnel-le-s intervenant dans le champ scolaire.
- *Projet MIPIE (Mapping the Implementation of policy of Inclusive Education)*: examine les relevés de données quantitatives et qualitatives au niveau européen en collaboration avec Eurostat et l'OCDE.

Les autres projets en cours ou terminés sont consultables à l'adresse suivante: www.european-agency.org/agency-projects

Mise à disposition d'informations

La production et diffusion d'informations est l'une des tâches les plus importantes de l'AE. Elle la réalise à l'aide d'une newsletter, de bulletins, de rapports, ainsi que par le biais de son site Internet. Parallèlement, l'AE récolte des statistiques et des indicateurs dans divers domaines et met à jour, sur son site Internet, le portail *Higher Education Accessibility Guide (HEAG)*, qui recense des informations importantes à l'usage les étudiant-e-s en situation de handicap (www.european-agency.org/agency-projects/heag).

¹ Voir l'article « Projet sur la formation professionnelle des jeunes ayant des besoins particuliers » dans ce même numéro.

² Voir l'article « Vers une école inclusive: un projet européen d'envergure » dans ce même numéro.

Rencontres et échanges d'informations entre pays membres

Les rencontres semestrielles du Comité des représentant-e-s ne se limitent pas uniquement à la planification et à l'organisation des activités, mais est aussi l'occasion d'échanger sur diverses thématiques. Un séminaire, une présentation ou une visite sont généralement organisés à cette occasion par le pays hôte.

Evaluation

L'AE conduit également des évaluations, aussi bien internes qu'externes, et analyse l'effet de ses propres activités au travers d'évaluations régulières nommées *Impact Evaluation*.

Intérêts pour la Suisse

La participation de la Suisse aux activités de l'AE offre de multiples intérêts.

Pour les organes de décision

L'AE soigne un important réseau international en lien avec l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. Les pays en faisant partie se posent des questions similaires à celles rencontrées en Suisse. Les contacts établis par le biais de l'AE ainsi que les travaux liés aux projets permettent de connaître de manière approfondie les fonctionnements des pays membres et par là même de tirer certains parallèles avec la Suisse. De plus, les travaux de l'AE aboutissent régulièrement à des recommandations permettant aux professionnel-le-s ayant des postes à responsabilité de prendre des décisions en connaissance de cause.

Pour les professionnel-le-s de la pédagogie spécialisée

Les activités de l'AE aboutissent à la création de nombreux documents, traduits dans les langues des différents pays, et mis à disposition gratuitement par le biais de son site Internet. Les personnes intéressées y trouveront de la documentation liée aux différents projets terminés et en cours.

Conclusion

Par ses publications, ses projets et ses échanges de *best practices* l'AE joue un rôle capital dans la promotion de politiques éducatives de qualité, au service de la pleine participation des personnes en situation de handicap.

M.A. Myriam Jost-Hurni
Collaboratrice scientifique
CSPS/SZH
Speichergasse 6
3000 Berne 7
myriam.jost@csp.ch

